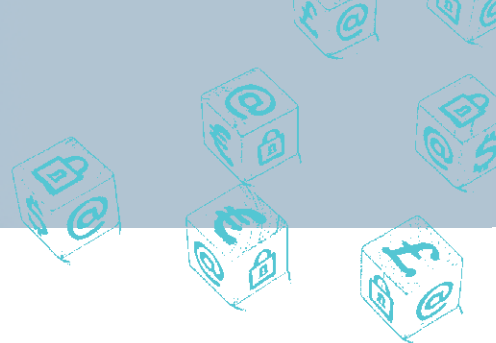


Le change à terme



Qu'est-ce que c'est ?

Le change à terme vous permet de fixer dès aujourd'hui le cours de vente ou d'achat d'une devise à une date future et donc de vous préserver d'une évolution du cours dans un sens qui vous serait défavorable (risque de change).



Les avantages pour votre entreprise

■ Vous êtes importateur

Vous vous protégez contre une hausse du cours des devises qui pourrait renchérir vos coûts d'achat.

■ Vous êtes exportateur

Vous vous protégez contre une baisse du cours des devises qui minorerait le prix de vos ventes.

Dans les deux cas, votre compte ne sera débité de votre achat ou crédité de votre vente qu'à la date du terme.





Une solution simple pour couvrir le risque de change

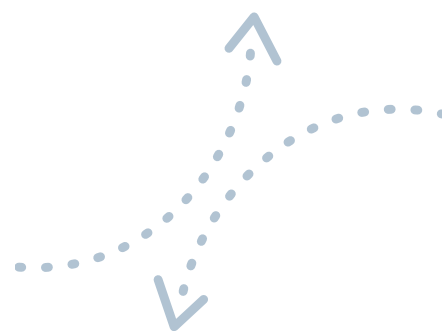
■ Un exemple

Votre entreprise réalise une transaction importante avec un client japonais pour un montant d'un million d'euros, payable à soixante jours dans la monnaie du client. Anticipant une dépréciation du Yen par rapport à l'euro, vous pouvez décider de vous couvrir contre ce risque de change et de réaliser une vente à terme.

A l'heure de la signature du contrat, le cours EUR/JPY à 60 jours est de 100. La facture est établie pour cent millions de yens, soit la contrevaletur d'un million d'euros.

La marge sur le prix de vente est de 10%, soit 100 000 euros.

Si soixante jours plus tard, au moment du paiement du client, la parité EUR/JPY s'établit à 120, le règlement ne correspond plus qu'à 833 333 euros.



Sans couverture de change à terme

Votre entreprise aurait perdu la totalité de sa marge et aurait réalisé une perte supplémentaire de 66 667 euros.

AVEC LE CHANGE À TERME PROPOSÉ PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE :

Votre entreprise est protégée de ce risque de change et la rentabilité de la vente est préservée.

Le mécanisme de l'opération est simple. Vous informez votre Caisse d'Épargne de la date de paiement des devises et nous fixons leur cours de rachat. A la date de paiement de votre client, la Caisse d'Épargne vous achète les devises au cours convenu.

Votre entreprise n'a subi aucune perte et sa marge est préservée.

Données non contractuelles fournies à titre d'exemple. Toute opération de change à terme suppose la signature préalable d'une convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme.

